

PARCOURS COCON

*Parcours de soins préCOces et COordonnés
du Nouveau-né vulnérable*





Dispositif article 51



Expérimentation financée pour une durée de 5 ans dans le cadre de la LFSS (Loi de Financement de la Sécurité Sociale) 2018, proposant de **nouvelles organisations en santé** reposant sur **des modes de financement inédits**,

Portée par les réseaux de Périnatalité de **Nouvelle Aquitaine, Occitanie et PACA**

Débutée en Nouvelle Aquitaine **au 1^{er} janvier 2023**

Objectif COCON : Permettre d'améliorer le devenir des nouveau-nés vulnérables selon les recommandations HAS

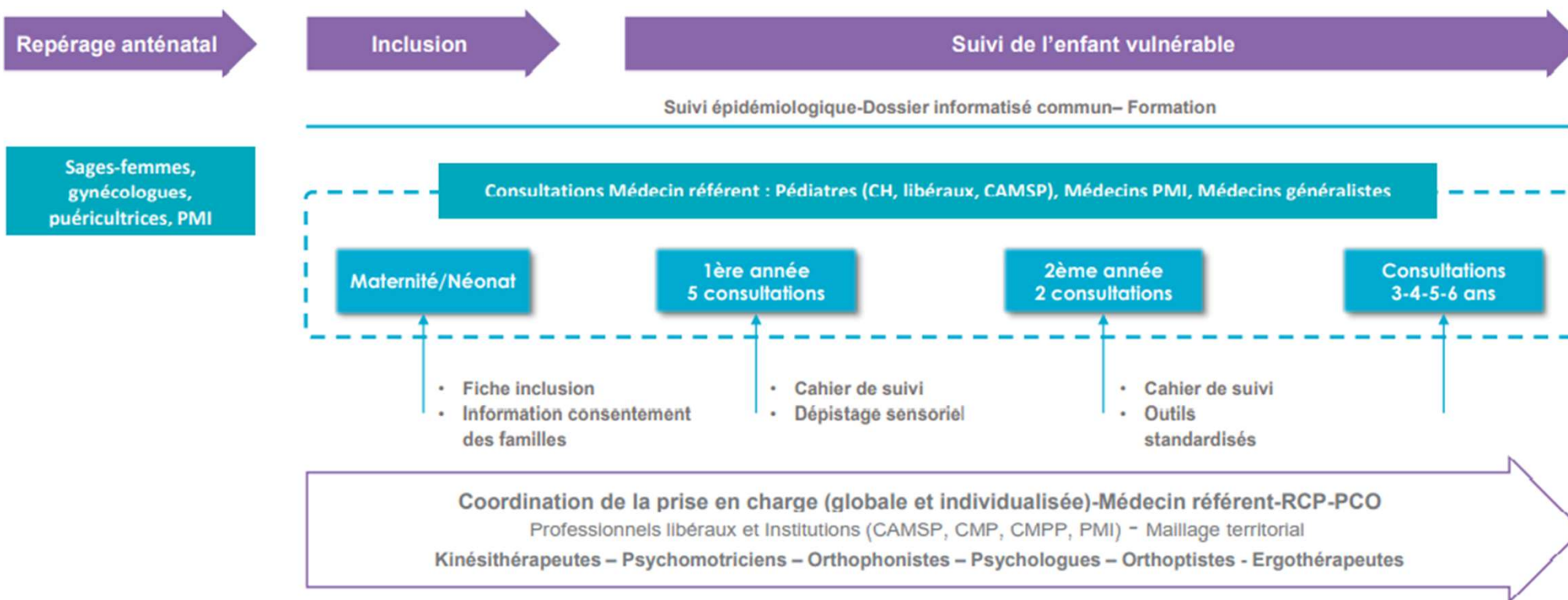
- ❖ Un repérage des nouveau-nés à risque de TND dès la période néonatale
- ❖ Une expertise renforcée des médecins sur le suivi du neuro-développement grâce à des cahiers de consultations dédiées et des formations
- ❖ Une prise en charge précoce et de proximité sans reste à charge pour la famille
- ❖ Une coordination de la prise en charge grâce à une communication facilitée entre professionnels
- ❖ Une amélioration du maillage territorial grâce aux formations et au compagnonnage

Organisation du parcours COCON





Parcours COCON : de la naissance au CP





Critères d'inclusion et d'exclusion:

Critères d'inclusion

Groupe 1

- Age gestationnel \leq 31SA+6 jours
- Poids de naissance \leq 1500g
- Pathologie néonatale sévère (quelque soit l'AG)
- Malformations congénitales
- Exposition fœtale à l'alcool $>$ 5SA avec signes cliniques

Autres :

- Syndrome transfuseur-transfusé
- Jumeau dont l'un est décédé quelque soit le terme
- ATCD familiaux de TND sévère au 1^{er} degré
- Exposition prénatale au valproate de sodium
- Ictère néonatal sévère (bilirubine $>$ 400 mmol/l)

Groupe 2

- Age gestationnel 32-32SA +6 jours
- 33-34SA+6 jours ou poids entre 1500 et 2000g **avec** FDR ou RCIU $<$ 3^e p
- Pathologie néonatale modérée
- Exposition fœtale à l'alcool $>$ 5SA sans signes cliniques
- Exposition fœtus aux toxiques
 - 3 substances toxiques licites ou illicites
 - Traitement maternel antinéoplasique
- Nouveau-nés de mères hospitalisés en psychiatrie périnatale

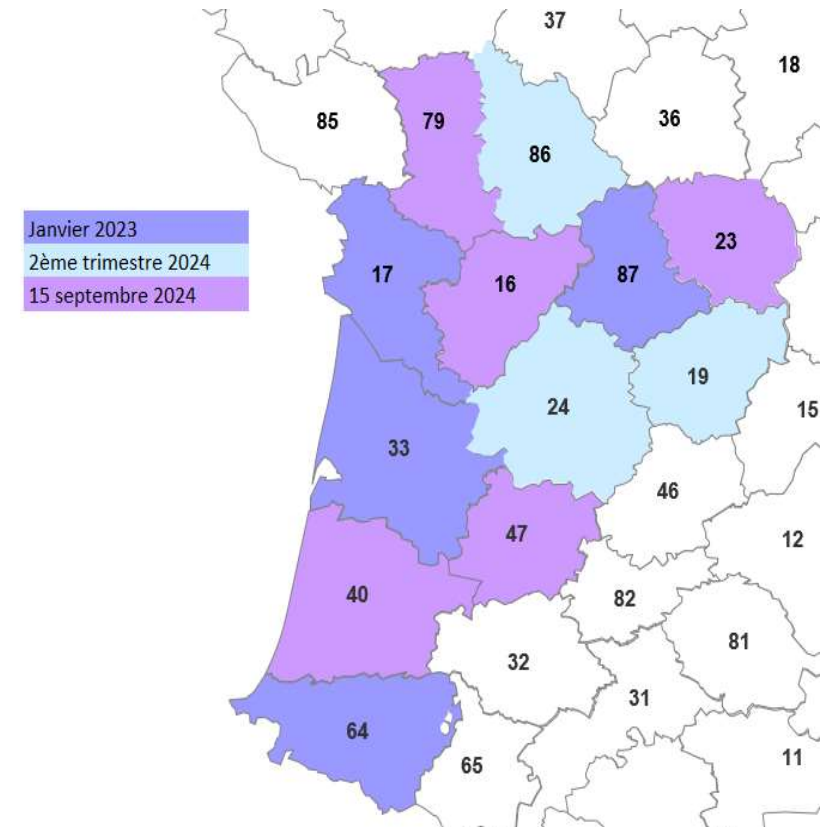
Critères d'exclusion

- Refus des parents
- Déménagement



Un déploiement en trois temps en Nouvelle-Aquitaine:

- 1ere phase débutée en janvier 2023: 17, 33, 64 et 87.
- 2e phase qui débutera au 1^{er} avril 2024: 19, 24 et 86
- 3e phase : à partir du 15 septembre 2024 sur l'ensemble de la région.



➡ Sortis d'hospitalisation après le **1^{er}** janvier 2023

➡ Sortis d'hospitalisation après le **1^{er}** avril 2024

➡ Sortis d'hospitalisation après le **15** septembre 2024

L'inclusion en pratique

- **Dès la sortie d'hospitalisation néonatale :**
 - de néonatalogie ou de maternité
 - de cardiopédiatrie
 - du réseau de psychiatrie périnatale
- **À tout moment si repérage tardif :**
 - En libéral
 - En PMI





DOCUMENTS A L'ATTENTION DES FAMILLES



FLYER FAMILLE

PARCOURS
COCON

Parcours de Soins PréCOces et COordonnés du Nouveau-né

Des professionnels vous accompagnent et suivent le développement de votre enfant

Le réseau se construit avec les parents

CHARTRE COCON RECTO

rpna
Adhésion des parents au Réseau de suivi et au Parcours COCON

EN NOUVELLE AQUITAINE

Expérimentation en 15 COCON - Année 1/2022
Projet de loi n° 1034
Site web : G1.Parcours-Plan-Action-Neuro-Léon-2020/Bureau-Cocoon
N° Vert : 08 00 00 00 00 - 11 000 00 00

À remplir après lecture du document ci-après
Page à nous renvoyer signée par courrier ou mail : parcours.cocoon@rpna.fr

Nom de l'enfant : _____ Prénom de l'enfant : _____
Date de naissance : _____ Sexe : _____
Age gestationnel : _____ Poids de naissance : _____
Établissement de naissance : _____
Établissement d'hospitalisation au moment de l'inclusion : _____

Du fait des antécédents de votre enfant, les médecins vous ont expliqué qu'un suivi spécialisé de son neurodéveloppement serait souhaitable. Le Réseau Périnatal Nouvelle Aquitaine (RPNA) organise ce suivi jusqu'à l'âge de 7 ans. Le RPNA porte également le parcours COCON dont la principale mission est d'optimiser le suivi et la prise en charge précoce, de l'enfant de 0 à 5 ans. Ce dispositif a débuté le 15/09/2022 pour une durée de 5 ans.

Le suivi proposé rassemble des professionnels de santé exerçant en ville, à l'hôpital, à la Protection Maternelle et Infantile (PMI), en CAMSP et à l'Éducation Nationale. Une équipe pluriprofessionnelle au RPNA organise le fonctionnement du projet au sein du réseau et le suivi des enfants.

Dans le cadre du parcours COCON :

- Des consultations de suivi du neurodéveloppement sont effectuées par le médecin référent de votre choix parmi les médecins du réseau. Ces consultations sont complètement prises en charge et suivent un calendrier régulier jusqu'à l'âge de 5 ans.
 - Cinq consultations durant la première année : à la sortie d'hospitalisation puis à 3, 6, 9 et 12 mois (un jour compris à votre convenance)
 - Une consultation durant la deuxième année à 18 mois
 - Au moins une consultation par an à partir de 2 ans.

L'examen clinique effectué lors de ces consultations permettra au médecin de vous proposer la prise en charge la mieux adaptée aux besoins que pourraient rencontrer votre enfant.

Les autres opérations en dehors de ces dates sont réalisées par le médecin habituel de votre enfant et sont remboursées dans le cadre des règles habituelles de tarification de la Sécurité Sociale (régime de droit commun, avec votre carte de sécurité sociale).

Des soins rééducatifs précoces pourront être proposés, selon des signes repérés, et seront totalement pris en charge (quelles que soient les ressources des familles).

En cas de signes d'alerte de troubles du neurodéveloppement des enfants, seront orientés vers le PCO (Plateforme de Coordination et d'Orientation) de leur département et/ou une structure de soins adaptée (CAMSP, CMNIA).

J'accepte le suivi du développement de mon enfant et le parcours COCON organisé par le Réseau Périnatal Nouvelle Aquitaine. J'ai pris connaissance des deux notes d'information destinées aux familles et j'accède, via le service régional Paéco-Globule, les échanges, partages et archivages des données informatisées concernant le suivi de mon enfant, conformément à la législation sur les données informatisées de santé. Je reste libre à tout moment de revenir sur ma décision, de consulter ou rectifier les données concernant mon enfant.

Je ne désire pas m'engager dans le suivi du développement de mon enfant organisé par le Réseau Périnatal Nouvelle Aquitaine.

à : _____ le : _____

Noms et signatures des parents : _____
Parent 1 _____ Parent 2 _____

Nom et signature du professionnel qui a recueilli l'accord : _____
Professionnel _____

VERSO

rpna

	Parent 1	Parent 2
Nom		
Nom de jeune fille		
Prénoms		
Date de naissance		
Numéro de sécurité sociale		
Téléphone fixe		
Téléphone portable		
Adresse		
Code Postal		
Ville		
Adresse mail		
Niveau d'études	Pas d'études <input type="checkbox"/> CAP-BEP <input type="checkbox"/> BAC <input type="checkbox"/> Supérieur <input type="checkbox"/>	Pas d'études <input type="checkbox"/> CAP-BEP <input type="checkbox"/> BAC <input type="checkbox"/> Supérieur <input type="checkbox"/>
Profession		

Médecin traitant de l'enfant

Nom	
Ville	Code postal

Médecin référent choisi

Nom	
Lieu d'exercice	

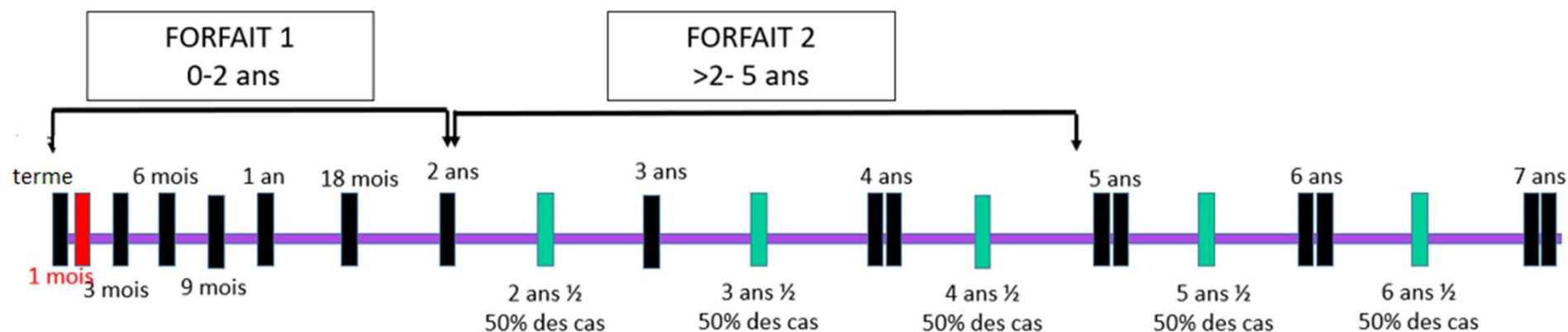
Renseignements - Bulletin à renvoyer à _____



Calendrier des consultations



Forfait de suivi médical (100% des enfants) : consultations complexes substitutives au droit commun



- Valorisation des cs de 60€ par créneau de 45 minutes
- Cs de 45 minutes tous les 3 mois la 1ere année (+/- 1 mois); 18 mois; 2 et 3 ans
- Puis Cs deux fois plus longues annuelles pour évaluation des apprentissages
- Possibilité de revoir l'enfant dans l'intervalle si troubles



Forfait de soins précoces 0-24 mois :

Besoins des 0-2 ans	Régulation tonus/ Coordination	Oralité	Interactions précoces
	Psychomotricien Ergothérapeute Kiné	Orthophoniste	Psychologue

- ✓ Forfaits substitutifs au droit commun
- ✓ Comprenant bilans et séances
- ✓ Pendant 1 an, renouvelable 1 fois si besoin

Forfait de soins >2-5 ans :

Besoins de 2-5 ans	Troubles de la coordination/ Apprentissages	Troubles du langage	Trouble des interactions/ de l'attention	Trouble du balayage visuel
	Psychomotricien Ergothérapeute Kiné	Orthophoniste	Psychologue	Orthoptiste

Bilan neuropsychologique entre 4 et 5 ans : Evaluation à but épidémiologique/ Epipage 2

Pour tous les enfants ayant eu du soin COCON ou nés avant 28SA

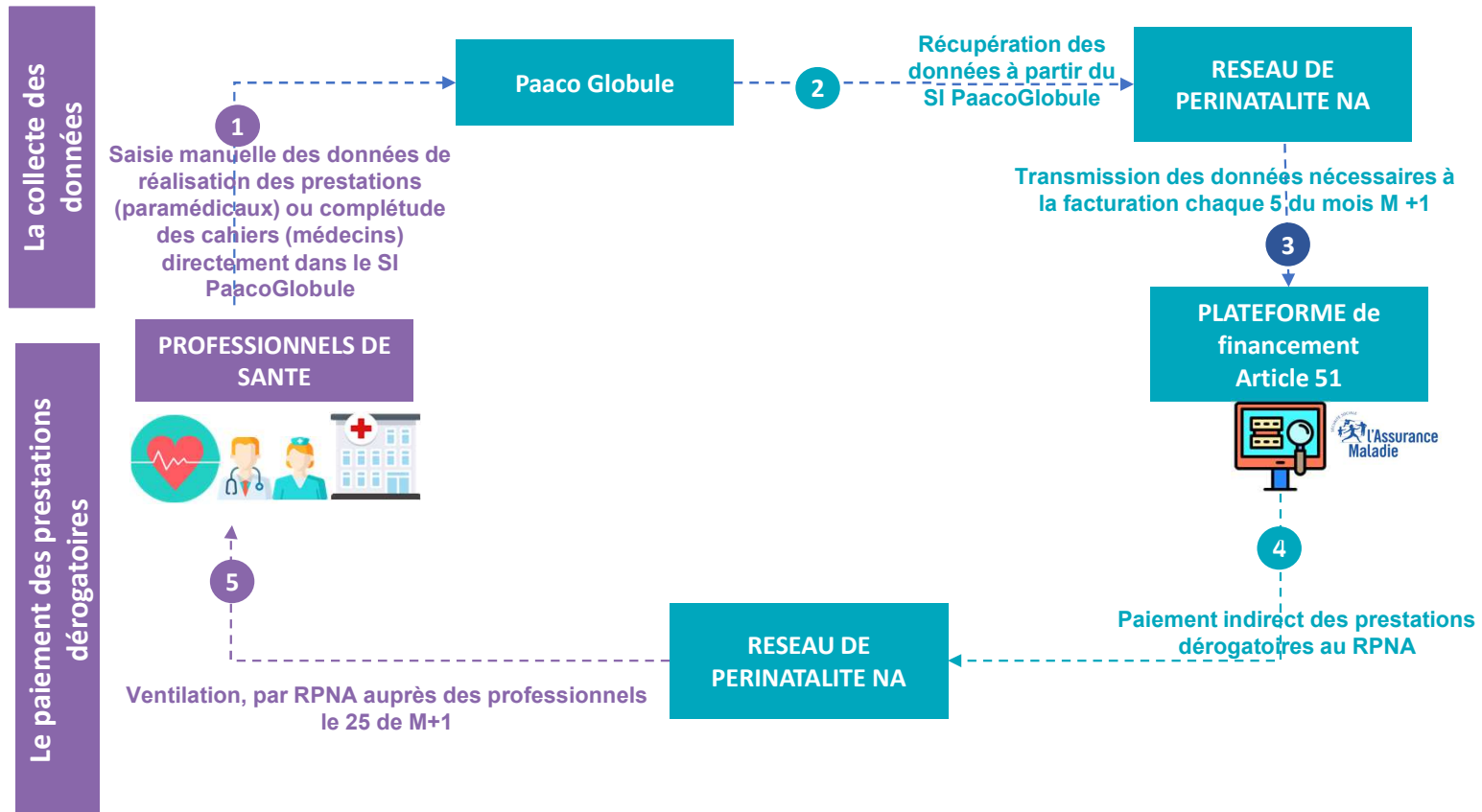
Valorisation des RCP : médecins et rééducateurs

1 à 2 fois par an si l'enfant a une prise en charge pluri-disciplinaire



Facturation

Schéma de facturation « A51 » : Modalités de mise en œuvre des prestations associées au versement des forfaits



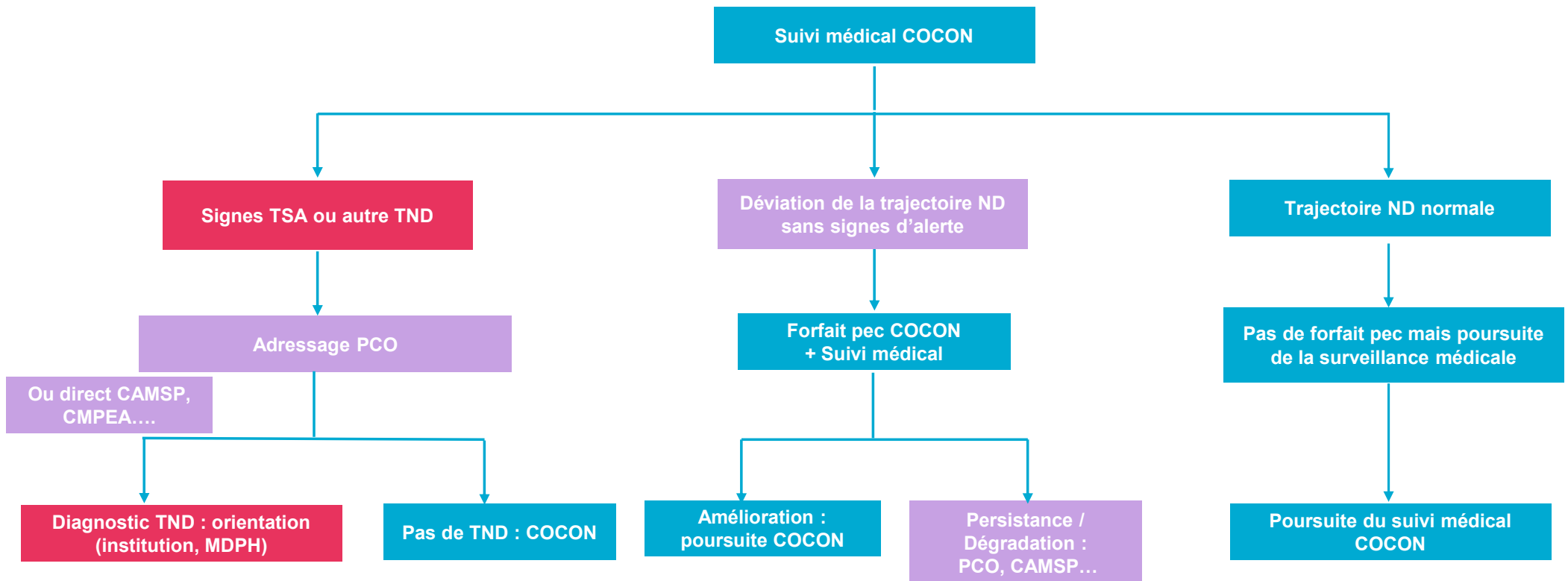
Après les soins COCON, en cas de TND

- Une coordination facilitée grâce à des conventions signées entre RPNA, PCO, CAMSP
- Un adressage facilité via l'outil PaacoGlobule et les PDF des cahiers de suivi
- Un cahier de suivi dédié au handicap pour les CAMSP





Un parcours coordonné facilité



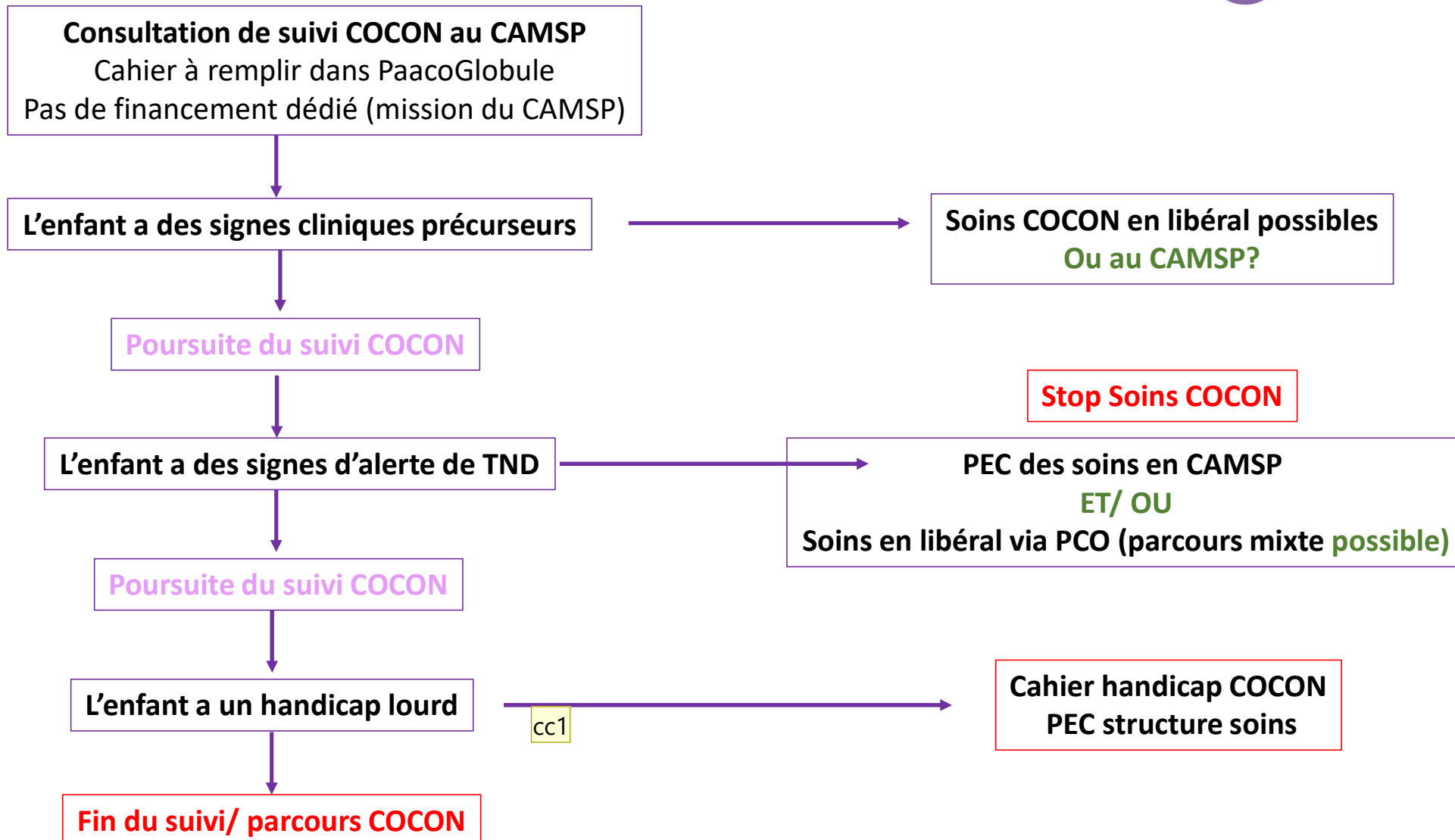
COCON : un parcours coordonné

Une prise en charge pluri professionnelle :
L'organisation du suivi et des soins au sein du CAMSP





La spécificité du parcours quand le CAMSP assure le suivi COCON



Diapositive 15

cc1

càd si handicap lourd, on arrête le suivi/parcours cocon? Dans ce cas je ne comprends pas à quoi sert le cahier handicap/cocon

002661; 15/02/2024

COCON : un parcours coordonné

Une prise en charge pluri professionnelle :
L'orientation vers la PCO





Des signes d'alerte PCO présents dans les cahiers COCON



Cahier d'inclusion Cahier de situation Cahiers de suivi

← Retour

Cahier de suivi 6 mois : 02/10/2023

Version définitive du cahier de suivi. Vous pouvez consulter le document de synthèse et réaliser d'autres cahiers [Générer un document de synthèse](#)

Administratif Etat actuel Habitudes de vie Comportement à domicile Domaine sensoriel Comportement & Socialisation Express
Domaine postural et moteur Examen neuromoteur Examen du crâne et de la bouche Examen hanches Autres signes d'alerte Synthèse

Posture spontanée

cc2

Tenue de tête et du tronc

* Tient sa tête stable sans osciller ? ● PEC Recommandée

Oui

Non !

* Tient assis en tripode avec appui sur ses mains ? ● PEC Recommandée

Oui

Non !

Orientation de l'enfant à la PCO



Délégation interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement

REPÉRER ET GUIDER

À REMPLIR PAR LE MÉDECIN



SIGNES D'ALERTE À 6 MOIS

2 « non » dans 2 domaines différents

Motricité globale, contrôle postural et locomotion

- Tient sa tête stable sans osciller (attendu à 4 mois)
- Tient assis en tripode, avec appui sur ses mains

oui non
 oui non

Diapositive 17

cc2

A chaque fois que "PEC recommandée", on oriente vers la PCO???

002661; 15/02/2024

COCON :

Un réseau de professionnels experts





4 documents à retourner à parcours.cocon@rpna.fr

Convention de la CNAM

Conditions d'adhésion à l'expérimentation «cocon»

ASSOCIATION RÉSEAU PERINAT NOUVELLE AQUITAINE
Associations agréées par la loi du 1^{er} juillet 1901, reconnues
d'utilité publique. Pour connaître leurs noms, rendez-vous sur le site
du Réseau Perinatal Nouvelle Aquitaine, n° 0800 10 10 10 ou sur le site
du Réseau Perinatal Nouvelle Aquitaine, n° 0800 10 10 10.

Désigné ci-après sous la dénomination « le porteur »
Représenté par son Président, M, le Professeur Fabrice PIERRE.

PREAMBULE

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 a introduit, en son article 51, un dispositif permettant l'expérimentation de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financements inédits. Et ce, dès lors que des nouvelles organisations sont destinées à améliorer le parcours des patients, l'efficience du système de santé, l'accès aux soins ou encore la pertinence de la prise en charge des patients.

Ce dispositif, destiné à encourager, accompagner et accélérer le déploiement de modes de financement et d'organisations innovants, permet de déroger à certaines dispositions réglementaires relatives aux règles de financement et d'organisation de droit commun. Il s'applique pour tout ce qui relève de la création de fonds pour l'innovation du système de santé (FISIS). Ce fonds peut financer de manière dérogatoire les activités de soins, de prévention et d'accompagnement au sein des secteurs sanitaire, social et médico-social ainsi que l'ingénierie et l'amorçage des projets.

Pour mettre en œuvre les expérimentations déterminées par les arrêtés correspondants, les porteurs doivent établir une convention de financement avec la CNAM afin de définir les modalités de financement des prestations dérogatoires prévues dans l'expérimentation.

Cette convention prévoit notamment que la CNAM est responsable du paiement des prestations dérogatoires à l'expérimentateur à partir des données fournies (données de paiement et de contrôle) par le porteur que ce dernier a obtenu des expérimentateurs.

Vu l'arrêté du n°1/2022 du 15 avril 2022 relatif à l'expérimentation COCON - Parcours de soins précoces et coordonnés du nouveau-né vulnérable en région Nouvelle-Aquitaine.

Vu la convention de financement entre la CNAM et le Réseau Perinatal Nouvelle Aquitaine.

ARTICLE 1
OBJET DE LA CONVENTION

Lettre aux professionnels

LETTRE AUX PROFESSIONNELS SOUHAITANT PARTICIPER AU PARCOURS COCON

LE PARCOURS COCON

Le parcours COCON (expérimentation Article 51 en Nouvelle Aquitaine, Occitanie et PACA) propose à des nouveau-nés très « vulnérables » du fait de leurs conditions de naissance d'intégrer un parcours de soins dédié comprenant :

- Des consultations spécifiques et régulières, dès la période néonatale, basées sur des cahiers d'informations permettant la repérage de signes précoces, précurseurs de signes d'alerte de TND (troubles du neurodéveloppement).
- Des parcours de soins précoces 0-2 ans et > 2 ans - 5 ans - pour la prise en charge de ces signes précoces.
- Des échanges entre professionnels, via le système d'information dédié PAACOGLOBULE, et grâce à des temps de réunions de concertation pluridisciplinaires financés.
- Une aide à l'organisation du parcours et une diminution des pertes de vue grâce à l'appui de la coordination du RPNA.

Les professionnels s'engagent à utiliser l'outil PAACOGLOBULE, outil e-santé de l'APRS Nouvelle Aquitaine. L'équipe d'ESEA qui déploie cet outil peut se déplacer. Le lien pour le contacter : <https://www.eesa-na.fr/formulaire-paac-cocon>

Les premières inclusions débutent en Nouvelle Aquitaine en janvier 2023 et concernent :

- Les nouveau-nés répondant aux critères d'inclusion de la fiche jointe
- Dont les parents ont signé la charte d'engagement et accepté l'utilisation de l'outil PAACOGLOBULE

Charte de participation par profession

CHARTRE DE PARTICIPATION DE L'ERGOTHERAPEUTE AU PARCOURS DE SANTÉ COCON EN NOUVELLE AQUITAINE

1. OBJET

La présente charte a pour but de préciser les engagements mutuels pris par le Réseau Perinatal Nouvelle Aquitaine et le professionnel de santé souhaitant participer au Parcours de santé COCON.

2. CADRE DE L'EXPERIMENTATION

Le cadre de l'expérimentation COCON est décrit dans l'arrêté n°1/2022 du 15 avril 2022, relatif à l'expérimentation « COCON - Parcours de soins précoces et coordonnés du nouveau-né vulnérable en région Nouvelle Aquitaine ».

3. ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagement du réseau

- Le réseau soutient les professionnels de santé. Il s'engage à :
 - Préparer des cycles de formation au démarrage et à la prise en charge des troubles du développement de l'enfant
 - Informer et transmettre l'actualité du réseau (formations, groupes de travail)
 - Diffuser les outils retenus pour l'évaluation du développement
 - Diffuser les rapports d'activité, rapports d'évaluation de satisfaction
 - Mettre à jour l'annuaire des professionnels référents
 - Informier des résultats de l'exploitation de la base de données
 - Préparer un soutien au professionnel de santé pour la coordination du suivi et des prises en charge

RIB Pour Les libéraux

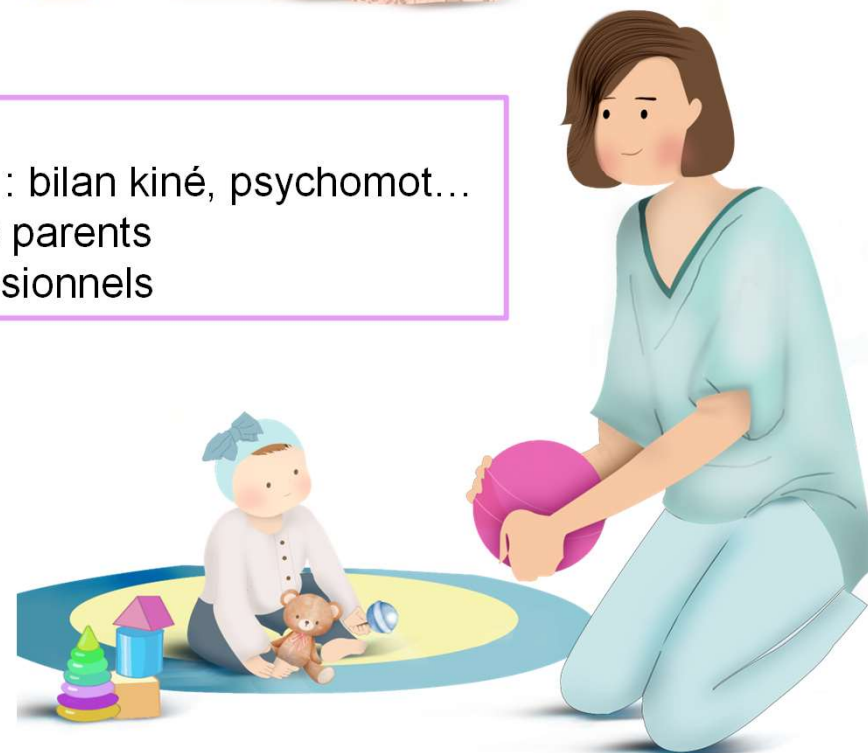
Pour accéder aux documents (liste des professionnels, documents COCON..) et outils du RPNA : [inscription sur le site RPNA.fr](https://www.rpna.fr)



- Des professionnels de chaque spécialité
- Réflexion pluri professionnelle
- Collaboration avec Occitanie et PACA



- Participation aux formations
- Elaboration d'outils pour les professionnels : bilan kiné, psychomot...
- Elaboration de plaquettes à destination des parents
- Compagnonnage pour les nouveaux professionnels

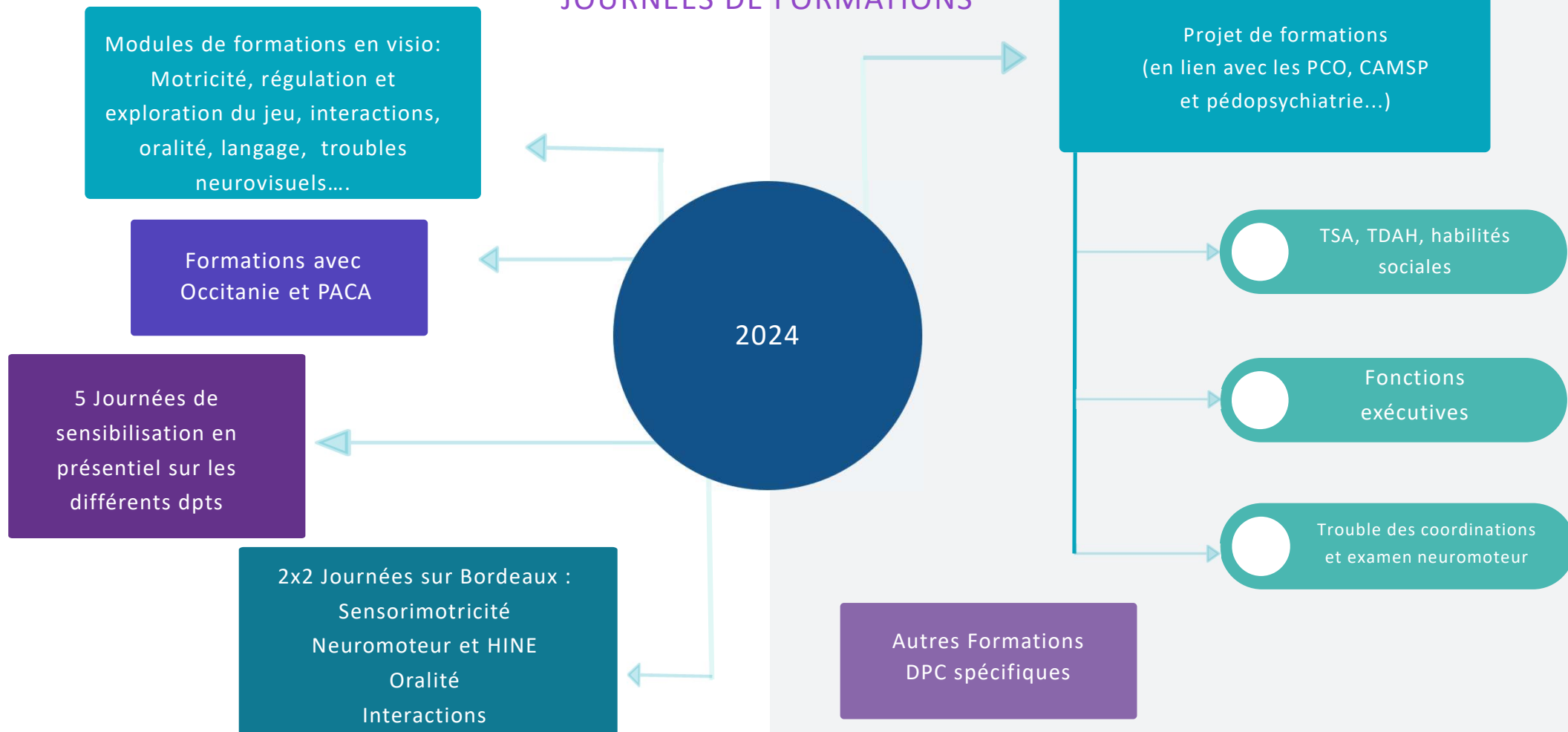




Prévisionnel des formations dispensées - 2024



JOURNEES DE FORMATIONS



COCON : Une équipe de coordination pour vous aider





Des médecins répartis sur le territoire

Médecins pédiatres de l'équipe Cocon

Muriel Rebola	muriel.rebola@rpna.fr	Coordination médicale
Antoine BEDU	antoine.bedu@chu-limoges.fr	Limousin
Claudine EMBAREK	cembarek@ch-cotebasque.fr	Pyrénées Atlantiques
Fabienne MONS	fabienne.mons@chu-limoges.fr	Limousin
Maéva GRONDARD	m.grondard@ch-saintonge.fr	Charente Maritime





Une équipe à votre service !



Cheffe de projet

Stéphanie De Bortoli

stephanie.debortoli@rpna.fr

Assistante de facturation

Catherine Defaye

compta.cocon@rpna.fr

Secrétaire médicale

Mathilde Leblanc

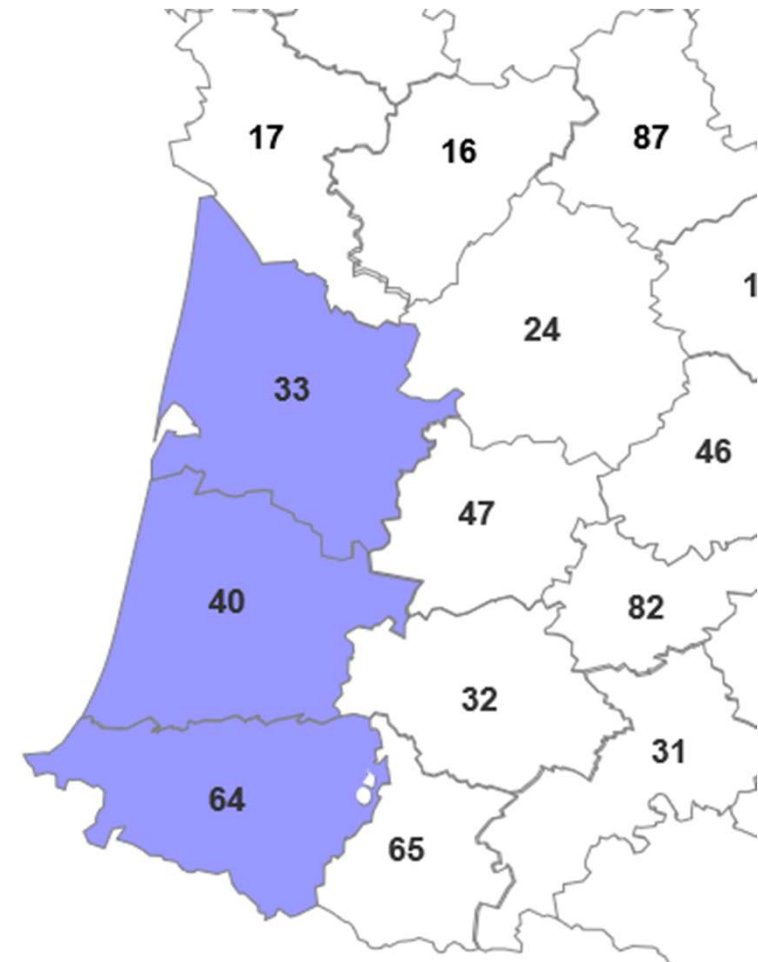
secretariat.cocon@rpna.fr



Des infirmières puéricultrices de coordination



Claude Mure
claude.mure@rpna.fr
07.56.21.96.22.

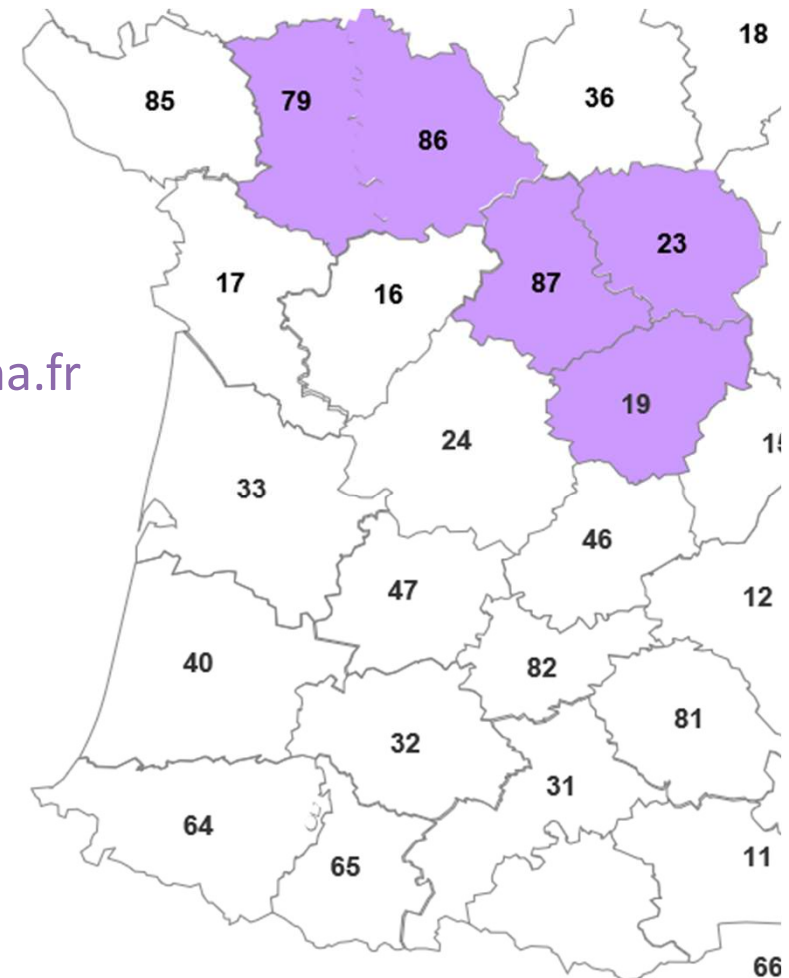




Des infirmières puéricultrices de coordination



Mireille Jacquement
mireille.jacquement@rpna.fr
07.56.21.95.79.

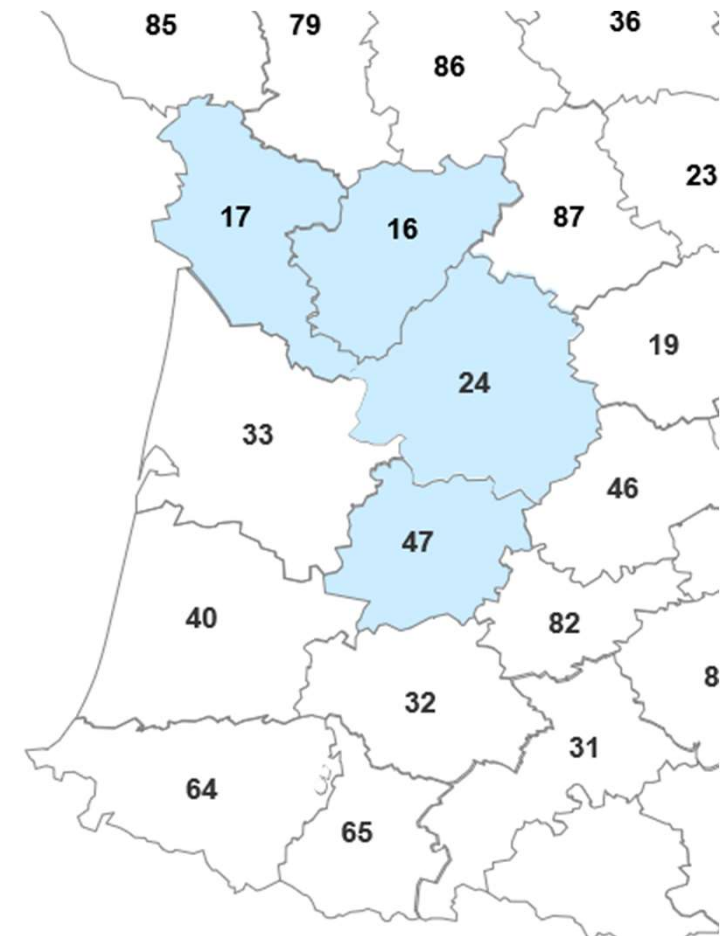




Des infirmières puéricultrices de coordination

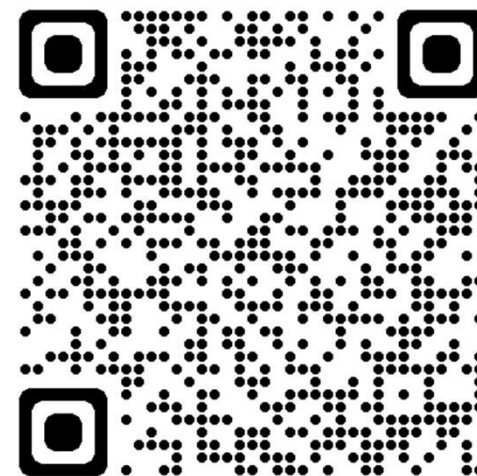


Barbara Moga
barbara.moga@rpna
07.56.21.96.11.



Merci pour votre attention

parcours.cocon@rpna.fr



Merci pour votre présence et
implication au Parcours Cocon

Nous vous remercions de votre avis
sur cette journée

